



COLLECTIVITÉS
& **pollutions**
industrielles

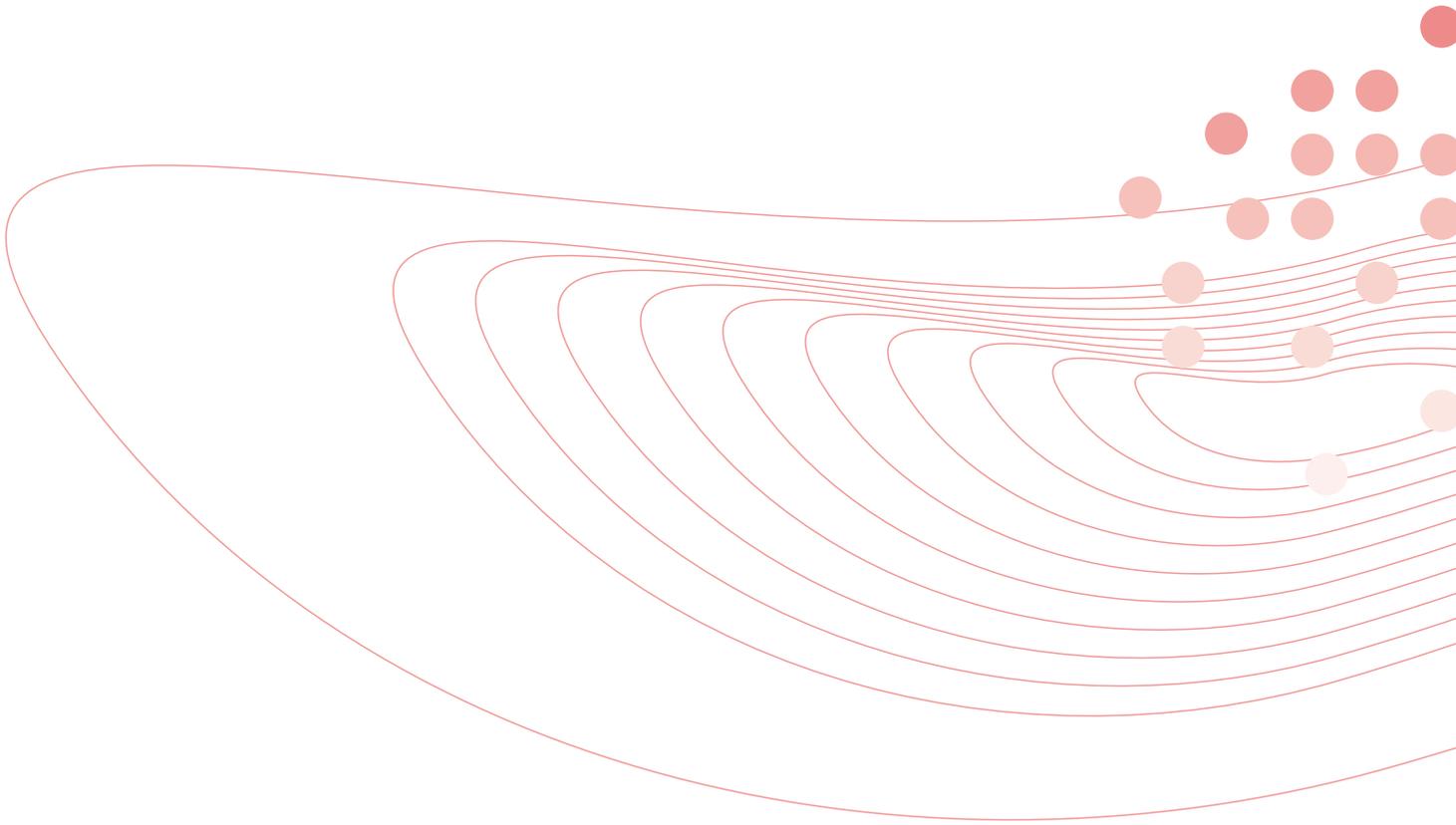


PRÉSENTATION DU PROGRAMME

2022-2024



ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS



LE PROGRAMME COLLECTIVITÉS ET POLLUTIONS INDUSTRIELLES

Une démarche inédite au service des collectivités et des habitants

Les collectivités sont de plus en plus confrontées aux questions des citoyens sur les pollutions chroniques émises par les industries et leurs impacts sur l'environnement et la santé. Par effet de cascade, depuis plusieurs années, elles interpellent l'association AMARIS et relaient ces interrogations et inquiétudes. En 2019, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen a accéléré ce mouvement.

Ce sujet n'est donc pas nouveau dans les territoires. En revanche, il l'est pour notre association qui, ces dernières années, s'est essentiellement investie sur les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). En 2020, AMARIS a engagé des échanges avec l'Institut Ecocitoyen, une association experte sur la prise en compte des pollutions. Dans le cadre d'échanges avec la Métropole de Lyon, de discussions en conseil d'administration, de groupes de travail, a émergé l'idée du programme Collectivités et pollutions industrielles. Il a officiellement débuté le 27 janvier 2022, à Lyon, lors d'une première journée de travail.



Cette démarche, participative et collégiale, constitue un véritable programme inédit. Pour la première fois, des collectivités se regroupent pour travailler ensemble sur les pollutions industrielles. Elles sont nombreuses à se sentir concernées. En partageant leurs expériences multiples et leurs besoins différents, mais aussi avec l'aide d'experts et les ressources de l'association, elles vont pouvoir développer leurs compétences, construire une analyse et des méthodologies communes.

Le programme Collectivités et pollutions industrielles s'inscrit dans la volonté d'AMARIS d'être aux côtés des élus sur tous les domaines des risques liés aux activités industrielles, mais aussi de porter leur voix au niveau national sur ces enjeux désormais essentiels pour leur avenir et leurs populations.

Durant trois ans, nous vous proposerons des échanges et une information régulière pour le faire vivre, rendre compte de son avancement et vous permettre d'y participer. À ce titre, AMARIS souhaite que le plus grand nombre de collectivités puisse rejoindre ce programme, qui sera d'autant plus pertinent et efficace que nous serons nombreux à l'alimenter.

Alban **BRUNEAU**

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION AMARIS

LES PARTENAIRES

Autour d'AMARIS, une équipe aux compétences complémentaires pour la mise en œuvre du programme Collectivités et pollutions industrielles

AMARIS

un réseau de collectivités

L'association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs (AMARIS), créée en 1990, regroupe plus de 80 collectivités (communes et intercommunalités) accueillant un ou plusieurs sites Seveso seuil haut sur leur territoire. L'association AMARIS a pour objectif de défendre l'intérêt des collectivités dans l'élaboration et la mise en place des politiques de gestion des risques. Depuis 2008, l'association a travaillé quasiment exclusivement sur les PPRT. Le contexte économique et industriel change. L'accident de Lubrizol a, par son côté spectaculaire, mis en relief des risques non évalués. Il est ainsi devenu nécessaire d'élargir la réflexion afin de prendre en compte toutes les conséquences générées par ces activités. L'association a lancé ce programme pour accompagner et soutenir ses adhérents.



La Métropole de Lyon

un territoire complexe

La Métropole accueille un site historique, celui de la Vallée de la Chimie où sont concentrés aujourd'hui 18 sites industriels dont 10 installations Seveso seuil haut. Dans ce contexte de concentration industrielle actuelle et passée, la Métropole a impulsé et a souhaité accompagner un travail de recensement des pratiques à l'échelle nationale. En décembre 2021, AMARIS et la Métropole ont ainsi signé une convention sur un programme d'actions 2022 à 2024. Les attentes de la Métropole vis-à-vis du programme sont de mieux comprendre les enjeux, de mieux évaluer les actions menées sur le territoire et de bénéficier de l'expérience d'autres collectivités pour en tirer des enseignements et des pistes d'amélioration.

GRANDLYON
la métropole

PILOTES

■ L'Institut Ecocitoyen (IECP)

un centre de recherche

L'Institut Ecocitoyen est un centre de recherche sur l'environnement et les effets des pollutions sur la santé. Il a été créé à Fos-sur-Mer en 2010 à l'initiative des élus pour faire suite à une forte demande citoyenne. Il s'agissait de développer la connaissance du risque environnemental sur un territoire industriel complexe, pour améliorer la qualité de l'air, des sols et du milieu marin.

Le programme d'études, essentiellement bâti sur les interrogations des habitants et de leurs élus, répond aux nombreux enjeux souvent contradictoires de la zone de Fos-Berre.

Il est réalisé par une équipe de scientifiques qualifiés en chimie de l'environnement, en biodiversité, en pathologies environnementales, appuyés par un consortium national de laboratoires universitaires.

En s'attachant aux réalités locales, l'Institut a développé la connaissance des sources et de la toxicité des particules ultrafines et la caractérisation des polluants en mélange.

Ses travaux ont également permis de construire des méthodes de suivi adaptées aux milieux complexes, notamment l'espace marin du golfe de Fos, et d'élaborer des méthodes alternatives pour la dépollution des sols. Ces connaissances sont destinées à toutes les échelles de la vie territoriale, en appui des politiques publiques et des exploitants, pour prévenir les risques environnementaux. Grâce à cette expertise acquise depuis 10 ans, l'Institut analysera les différents contextes composant le programme.



■ L'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE)

un laboratoire sur les politiques publiques d'aménagement

Le laboratoire RIVES (Recherches interdisciplinaires ville, espace, société) de l'ENTPE analyse et suit la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques depuis plus de 20 ans. Regroupant des chercheurs pour la plupart géographes et sociologues, il fournira un accompagnement scientifique sur l'analyse des mécanismes sociaux, économiques et politiques à l'œuvre. Ce soutien consistera en une observation du programme, des interventions, la mobilisation d'étudiants dans le cadre de stage, etc.



POURQUOI CE PROGRAMME ?

Historiquement concentrée sur la prévention des risques accidentels, AMARIS élargit désormais son champ d'action.

Depuis plusieurs années, nos adhérents sont de plus en plus nombreux à nous interroger sur des thèmes liés aux multiples formes que peuvent prendre les pollutions industrielles.

AMARIS a donc inscrit dans sa feuille de route l'accompagnement des collectivités qui souhaitent prendre position et agir pour mieux orienter leurs politiques publiques.

Pour les collectivités, les enjeux sont nombreux.

● Démocratique

Il ne fait désormais plus de doute que l'environnement a un effet sur la santé des populations.

La demande citoyenne est forte, les moyens d'action n'ont pas été mis en place. Aujourd'hui, tous les acteurs de la prévention se trouvent démunis face à ces questions, qui demandent de lier science et territoire.

● Politique

Pour les élus, au niveau local, il devient nécessaire de prendre en compte et d'anticiper les conflits qui pourraient surgir du fait de pollutions, d'entendre les citoyens dans leurs interrogations, leurs revendications et leurs demandes d'informations.

● Territorial

Les territoires accueillant des sites Seveso ou des entreprises fortement émettrices doivent être des acteurs privilégiés sur ces questions.

Parce qu'ils sont potentiellement exposés à des polluants diversifiés, mais également parce qu'ils détiennent une expertise dans la prévention qui pourra s'avérer très utile.

● Juridique

Les élus pourraient être tenus responsables de certains dommages causés aux habitants.

Il importe ici d'éviter des contentieux, en anticipant les actions préventives à engager par les élus.

ET BESOINS

Depuis 2020, les différents échanges avec les élus et les agents des collectivités ont permis de repérer les premiers axes de réflexions, les attentes et les besoins des collectivités.

- **Définir et organiser la participation des habitants**

La mobilisation citoyenne est forte autour des questions de santé. Elles s'expriment de façons différentes d'un territoire à un autre.

Il est essentiel de trouver un cadre à leur participation car les avis s'expriment, quoi qu'il arrive, sans que l'on puisse faire la part des choses. Dans un contexte de défiance marquée envers les pouvoirs publics, il existe une attente importante de la population d'obtenir des informations fiables.

- **Disposer des connaissances adaptées aux besoins et aux enjeux**

L'information, quand elle est disponible, est souvent complexe, technique et peu accessible. Souvent, les collectivités sont démunies face aux questions des collectifs de citoyens et ont besoin d'informations pertinentes comparatives et scientifiques.

- **Être reconnue comme un acteur**

La réglementation n'accorde que peu de compétences aux collectivités sur ce champ d'intervention. Pourtant elles sont les interlocutrices principales des habitants.

LE PROGRAMME

OBJECTIFS

En fonction des industries concernées, de la géographie, de la topographie, de la densité, du type d'habitat, etc. chaque situation est unique. Plus qu'une collection d'outils peu adaptables, c'est bien une méthodologie globale que nous avons l'ambition d'explorer et de définir.

- Organiser une mise en réseau des collectivités concernées par les pollutions industrielles.
- Défendre l'intérêt des collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques et être force de propositions auprès des ministères concernés.
- Formaliser un partage de bonnes pratiques concernant les outils développés localement tant sur la connaissance des pollutions que sur l'implication des territoires.
- Outiller les adhérents pour qu'ils soient en capacité d'agir, en proposant une méthode adaptable dans les territoires et associant les citoyens.
- Analyser le plus grand nombre possible de situations de terrains, de problèmes rencontrés, d'actions spécifiques.

À terme, les collectivités pourront disposer de ressources (méthodes, actions, dispositifs, documentation) pour élaborer des stratégies de prévention des risques environnementaux et sanitaires liés aux pollutions.

- ● Un bilan partagé des principaux manques et besoins en matière de réglementation et de connaissance.
- ● Un réseau de collectivités pour échanger, progresser ensemble à partir de leurs diversités, fédérer leurs connaissances.
- ● Des analyses de bonnes pratiques mises en œuvre localement en matière d'expertise, de planification, d'aménagement et de participation citoyenne.

Des actions de sensibilisation et de formation à l'attention des membres d'AMARIS seront également proposées à l'issue de la démarche.

MÉTHODOLOGIE

ET SÉQUENCES

● *La méthode consiste*

à permettre aux collectivités de s'exprimer librement sur les sujets liés aux pollutions industrielles : leurs questions, leurs témoignages, leurs doutes. Pour identifier leurs problèmes, les collectivités participantes pourront également accueillir les chercheurs en quête de terrain d'études.

● *Les équipes d'AMARIS et de l'Institut Ecocitoyen*

seront ensuite chargées d'analyser l'ensemble des données et informations transmises ou qu'elles auront recueillies sur le terrain. Les techniciens ou personnels que les collectivités voudront bien mettre à disposition seront intégrés à ce travail.

● *Sur votre sollicitation,*

l'Institut Ecocitoyen et ses partenaires de recherche constituent un groupe d'experts mobilisables, par les membres du projet sur les méthodologies permettant la caractérisation de contamination de milieux ou d'exposition des populations.

LE PROGRAMME

*se déroulera suivant
trois axes*

I Dresser un état des lieux général

des atouts et points faibles des grands corpus législatifs et réglementaires, des acteurs et champs de compétences, de la connaissance scientifique sur les pollutions, sur l'exposition des populations autour des sites, etc. Cet état des lieux n'existe pas aujourd'hui. Sans viser l'exhaustivité, le programme propose d'initier un état zéro.

III Partager

tout au long du projet et rendre compte des résultats en formulant des propositions concernant les politiques publiques.

L'objectif est que les collectivités puissent se saisir d'éléments pratiques pour interroger leurs territoires, et le cas échéant, progresser en connaissance et méthodologie d'investigation et d'analyse.

II Rechercher et aller à la rencontre

des territoires ayant engagé des démarches de connaissance et de participation citoyenne pouvant servir de socle à l'ensemble du réseau.

L'objectif sera d'animer et de susciter des échanges d'expériences entre les collectivités membres du réseau AMARIS, mais aussi d'aller à la rencontre des territoires d'expérimentation sur le sujet des incidences environnementales des pollutions chroniques.

Le programme a été lancé le 27 janvier 2022 pour 3 ans.

Rejoignez-nous et devenez partenaires !

Le développement du programme Collectivités et pollutions industrielles est fondé sur la mise en place de méthodologies communes, l'analyse de cas concrets et le partage d'expériences. Plus vous serez nombreux à vous impliquer, plus il sera en mesure de produire de l'information utile et pertinente.

Comment participer ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, en fonction de vos ressources. Et bien sûr, toutes sont complémentaires.

Le partage d'information

Vous avez déjà mené des études, des expérimentations, etc. sur les pollutions industrielles. Partagez-les avec nous ! Elles viendront alimenter la base d'informations et d'analyses commune.

Le soutien humain

Il est également possible de participer au programme en dégageant du temps dans vos équipes techniques pour qu'elles collaborent avec nous. En termes de recueil d'informations, de traitement et d'analyse, nos besoins sont importants et chaque contribution permettra de faire avancer collectivement le programme.

Le soutien financier

Pour atteindre notre objectif, nous avons besoin de compléter le budget. La participation de votre collectivité sera déterminante. Le montant de cette action sur 3 ans est estimé à 160 000 €, pour le concours scientifique de l'Institut Ecocitoyen, l'appui d'experts (juristes, sociologues, formateurs, etc.), les déplacements, les supports de communication, et autres frais. À ce jour, nous avons réuni un peu moins des deux tiers de cette somme. Toute participation sera donc bienvenue et, si nous dépassons ce montant, cela ne fera qu'augmenter la capacité de travail du programme, et donc sa production.

Pour plus d'informations, prenez contact avec AMARIS.

Delphine Favre
Déléguée générale

AMARIS

T. 01 40 41 42 12
delphine.favre@amaris-villes.org
amaris-villes.org



Un programme mené en partenariat avec

GRANDLYON
la métropole



///ENTPE

AMARIS est soutenue par le ministère de la Transition écologique et la Banque des territoires.

